

D 1-1/2025

Modification de la
composition des
commissions

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Absents : 0

Excusés-représentés : 11

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



Conseil Municipal du 27 mai 2025

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept du mois de mai à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 19h51), M. LOGIER, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN (jusque 20h35), Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT, M. DUSAUTOIS.

Absents ayant donné procuration :

M.EURIN ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE

M. HUYLEBROECK ayant donné procuration à M. THIBAUT

M. HARDY ayant donné procuration à M. ANDRÉ (jusqu'à 19h51)

Mme DURIEUX ayant donné procuration à M. LOGIER

Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M. LESIEUX (à partir de 20h35)

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX

M. LEBLANC ayant donné procuration à Mme SEGUIN

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme le Maire

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme BERTHELOT ayant donné procuration à Mme DUVAUX

M. RENOUF ayant donné procuration à M. GARCIA

Mme ATTINAULT ayant donné procuration à M. RICHER

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal selon l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°3-1 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a procédé à la création de cinq commissions municipales dont le Maire est président de droit.

Vu la composition de ces cinq commissions établies sur une représentation des différentes composantes du Conseil municipal ;

Vu la démission de Madame Lydie YAP de son poste de Conseillère municipale adressée à Madame le Maire en date du 25 février 2025. Vu l'information transmise à Monsieur le Préfet du Nord en date du 05 mars 2025 prenant acte

de la démission de Madame Lydie YAP de ses fonctions de Conseillère municipale de la Commune de Saint-André-lez-Lille ;

Considérant que suite à la démission de Madame Lydie YAP, Monsieur Henri DUSAUTOIS intègre le Conseil Municipal, il convient de modifier la composition des Commissions municipales, comme suit :

- Retrait de Madame Lydie YAP des commissions 3 et 5
- Ajout de Monsieur Henri DUSAUTOIS à l'ensemble des commissions

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la nouvelle composition des commissions.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX